commissaire
aux comptes

Le Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

Monsieur Fabrice BAUER

24, Avenue Marcel Dassault

31500 TOULOUSE

ASSOCIATION FREEFORM

Sise 38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Le 12 Juin 2019

ASSOCIATION FREEFORM

38, Rue des Anges 31200 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par une décision de l'assemblée générale en date du 09 Juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FREEFORM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justifications des appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliquées et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulouse le 12 Juin 2019

Commissaire aux comptes

Fabrice BAUER



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €

				Du 01/01/2018 Au 31/12/2018				Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
				Brut	Amortis. Provisions		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AA		AB			
		Frais de recherche et de développement	AE		AF			
		Concessions brevets droits similaires	AI	2 350,00	AJ	2 350,00		1 178,00
		Fonds commercial	AM		AN			
		Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
		Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
		Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations corporelles	Terrains	BC		BD			
		Constructions	BG		BH			
		Installations techniques,mat et outillage indus.	BK		BL			
		Autres immobilisations corporelles	BO	2 328,88	BP	1 151,00	1 177,88	981,89
		Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
		Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			
		Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations financières	Participations	CE		CF			
		Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
		Autres titres immobilisés	CQ		CR			
		Prêts	CU		CV			
		Autres immobilisations financières	CY	1 555,00	CZ		1 555,00	1 555,00
		TOTAL (I)	DC	6 233,88	DE	3 501,00	2 732,88	3 714,89
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
		En-cours de production de biens et services	DL		DM			
		Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
		Marchandises	DT		DU			
		Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés	EB		EC			
		Fournisseurs débiteurs	EF	3 279,38	EG		3 279,38	3 962,23
		Personnel	EJ	2 316,34	EK		2 316,34	924,62
		Organismes sociaux	EN		EO			
		État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
		État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Divers	Autres créances	EZ		FA			
		Valeurs mobilières de placement	FD		FE			
		Disponibilités	FH	30 086,14	FI		30 086,14	30 648,81
COMPTES RÉGUL.		Charges constatées d'avance	FL		FM			
		TOTAL (II)	FP	35 681,86	FQ	0,00	35 681,86	35 535,66
		Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
		Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
		Écarts de conversion actif (V)	GB					
		TOTAL ACTIF	GF	41 915,74	GG	3 501,00	38 414,74	39 250,55

Fabrice BAUD ☆ Commissaire aux comptes ☆

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

				Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Capitaux Propres	Fonds Propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA		
		Écart de réévaluation	AC		
		Réserve	AE		
		Report à nouveau	AG	29 359,65	28 778,68
	Résultat de l'exercice		AI	-13 601,91	580,97
	Autres Fonds Associatifs	Avec droit de reprise - Apports	AK		
		Avec droit de reprise - Legs et donations	AM		
		Avec droit de reprise - Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
		Écart de réévaluation	AQ		
		Subventions d'investissement	AS		
		Provisions réglementées	AU		
		Droits des propriétaires (commodat)	AW		
		Total des capitaux propres	AY	15 757,74	29 359,65
Provisions pour risques et charges			BA		
		Total provisions	BC	0,00	0,00
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		BE		
	Fonds dédiés sur autres ressources		BG		
		Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		BK		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés		BO	9 021,29	
	Autres dettes		BP	13 635,71	9 890,90
Produits constatés d'avance			BQ		
		Total des dettes	BS	22 657,00	9 890,90
	Écarts de conversion passif		BU		
TOTAL PASSIF			BW	38 414,74	39 250,55

Fabrice BAUER
Commissaire aux comptes

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA		
	Production vendue : - Biens	AC		
	Production vendue : - Services	AE	2 301,71	19 869,35
	Montants nets produits d'exploitation	AG	2 301,71	19 869,35
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM	212 131,79	109 333,33
	Dons	AO		
	Cotisations	AQ		
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
	Autres produits	AW	5,39	10 824,77
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	212 137,18	120 158,10
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	214 438,89	140 027,45
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE		182,88
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	192,68	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	192,68	182,88
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	214 631,57	140 210,33
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	13 601,91	0,00
	TOTAL GENERAL	CE	228 233,48	140 210,33

Fabrice BAUER ☆ ☆ Commissaire aux comptes

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	570,06	
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	34 179,66	8 625,10
	Services extérieurs	CM	12 219,74	10 604,73
	Autres services extérieurs	CO	51 812,68	32 911,31
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	3 310,12	1 303,00
	Salaires et traitements	CS	92 172,40	60 727,24
	Charges sociales	CU	28 444,54	23 860,36
	Autres charges de personnel	CW		
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	1 562,00	1 522,00
	Dotations aux provisions	DC		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG	0,05	75,62
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	224 271,25	139 629,36
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO		
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
	Total des charges financières (III)	DU	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	3 962,23	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA		
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	3 962,23	0,00
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	228 233,48	139 629,36
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	0,00	580,97
TOTAL GENERAL		EM	228 233,48	140 210,33

Fabrice BAUER ☆ ☆ Commissaire aux comptes

ANNEXE

ANNEXE du 01/01/2018 au 31/12/2018



Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

SOMMAIRE

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Principes et conventions générales
- Permanence ou changement de méthodes
- Informations générales complémentaires

II- COMPLEMENT D'INFORMATION

III-

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Evaluation des immobilisations corporelles
- Evaluation des créances et des dettes
- Dépréciation des créances
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance

IV- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

- Ventilation du Chiffre d'Affaires
- Honoraires des commissaires aux comptes

V- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

VI-

- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Montant des engagements financiers
- Engagement en matière de pensions et retraites
- Droit individuel à la formation

VII- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Produits et charges exceptionnels
- Résultats financiers des cinq derniers exercices

Fabrice BAUER
Commissaire aux Comptes

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce – Art. R123-196 1° et 2° ; PCG Art.531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

II- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Fonds commercial	2350.00		
Installations techniques, Matériels et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagement divers			
Matériel de bureau et informatique,	1748.89		579.99
Mobilier			
Matériel de transport			
Immobilisation corporelles en cours			
TOTAL	**4098.89**		**579.99**
Prêts, autres immobilisations financières	**1555.00**		579.99
TOTAL	**1555.00**		
TOTAL GENERAL	**5653.89**		**579.99**

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Terrains				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Fonds commercial			2350.00	
Installations techniques, Matériels et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagement divers				
Matériel de bureau et informatique,			2328.98	
Mobilier				
Matériel de transport				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL			**4678.98**	
Prêts, autres immobilisations financières			1555.00	
TOTAL			**1500.00**	
TOTAL GENERAL			**6233.98**	

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise	Montant fin d'exercice
Terrains				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Fonds commercial	1172	1178		2350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagement divers				
Matériel de transport, Bureau, informatique, Mobilier	767	384		1151
TOTAL	**1939**	**1562**		**3501**
TOTAL GENERAL				

Ventilation des dotations De l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains					
Installations générales agencements aménagements des constructions					
Fonds commercial	1178				
Instal.techniques matériel outillages indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport, bureau, informatique	384				
TOTAL	**1562**				
TOTAL GENERAL					

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montant utilisés	Diminutions Montant non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provision pour risques et charges	0	0			0
TOTAL	**0**	**0**			**0**

Provisions pour dépréciation	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montant utilisés	Diminutions Montant non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	0	0	0		0
TOTAL	**0**	**0**	**0**		**0**
TOTAL GENERAL	**0**	**0**	**0**		**0**
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		0			
- Exceptionnelle		0			

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés	2316.34		
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe & associés			
Débiteurs divers	3279.38		
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**5595.72**		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	9021.29	9021.29		
Personnel et comptes rattachés	1786.61	1786.61		
Dettes fiscales et sociales	11340.01	11340.01		
Autres impôts et taxes assimilés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**22147.91**	**22147.91**		

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du commerce Art.R123-196 1°)

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais et accessoires (droit de mutation, honoraires ou commission ou frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisitions des immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant en modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencement et aménagement des constructions 10 ans
- Matériel et outillage : 3 ans
- Installations générales : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

Evaluation des créances et des dettes

(Code du commerce Art.R123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 531-2/3)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés Autres créances	
Total	

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Autres dettes	
Total	

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	
Total	

Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	
Total	

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE

III- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 600,00 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes ;
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

IV- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles
(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art.531-2/9)

Néant

Engagements financiers
(Code du Commerce Art. R 123-196 ; PCG Art.531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites
(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art.531-2/9, Art.532-12)

Prévisions à 10 ans

Année prévisible de départ	Nbre de salariés	Droits au terme